

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR



Le conseil de la municipalité d'Auclair siège en séance ordinaire ce 4 mai 2020 à 19h00 via Messenger.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois.

CONSIDÉRANT l'arrête 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par Messenger avec enregistrement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dany Lavoie appuyé par la conseillère Louise Veilleux et résolu unanimement :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par Messenger.

Sont présents:

Les conseillères Odette Dumont et Louise Veilleux ainsi que les conseillers Jean-Marie Gilbert, Danny Lavoie, et Donald J. Philippe formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bruno Bonesso.

Josée Dubé, directrice générale et sec.-trés. adj., agit comme secrétaire d'assemblée.

Aucune personne assiste à la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-44

Après lecture, il est proposé par le conseiller Dany Lavoie d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants.

Le point 5. Affaires nouvelles reste ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

2. Adoption du procès-verbal du 6 avril 2020

2020-45

Il est proposé par la conseillère Odette Dumont d'adopter le procès-verbal du 6 avril 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers

3. Adoption des comptes à payer du mois d'avril 2020

2020-46

Il est proposé par le conseiller Donald J. Philippe d'adopter les comptes du mois d'avril 2020, au montant de 45 394.92\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

4. Correspondance

- a. De de Josée Carette présidente du Club les 50 ans et +. Mme. Carette que le journal Au cœur du JAL publie des textes, histoires ou autres qui serait rédigés par des personnes qui aiment écrire, des professeurs retraités ou des personnes créatives. Elle propose de mettre un encart dans le prochain journal demandant aux gens de nous envoyer des textes.

Le conseil accepte que des articles soient publiés dans le journal au Cœur du JAL, mais demande à Mme Carette de vérifier les articles pour s'assurer de leur pertinence et d'y faire la mise en page et les corrections si nécessaire.

5. Affaires nouvelles

- a) **Demande de résolution pour une desserte de télécommunications équitable pour notre région.**

2020-47

CONSIDÉRANT QUE la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un internet haute-vitesse performant et abordable est un service essentiel;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement s'est engagé à régler les problèmes de connexion Internet, mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR
CONSIDÉRANT QUE le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la situation actuelle;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunication pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes et que les réponses se font attendre; Il est proposé par la conseillère Louise Veilleux.

ET RÉSOLU de demander à MAXIME BLANCHETTE-JONCAS, député de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques, de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'Internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. Adoption des états financiers 2019 de la Municipalité d'Auclair

2020-48

Les états financiers 2019 ont été présentés à la séance du conseil du 6 avril par M. Denis Dionne de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

Un avis public a été publié le 7 avril 2020 en affichant à chacun des deux endroits désignés par le conseil.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Gilbert d'adopter les états financiers 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7. Adjudication d'un contrat pour l'abat poussière

2020-49

Considérant que la Municipalité compte épandre en 2020 un abat-poussière de la même efficacité que l'an passé;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Considérant que l'abat-poussière, nommée AP-35, est composé de chlorure de calcium liquide concentré à 35%;

Considérant que les municipalités de Saint-Juste et Auclair ont demandé conjointement des soumissions sur une quantité totale importante dans l'objectif de minimiser les coûts pour l'épandage de cet abat-poussière;

Considérant que le plus bas soumissionnaire est Les Aménagements Lamontagne Inc. de Rimouski au coût de 0,35 cents du litre pour un total de 30 000 litres;

Il est proposé par le conseiller Donald J. Philippe d'accepter la soumission de la firme Les Aménagements Lamontagne Inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8. Adjudication d'un contrat de balayage des rues

2020-50

Considérant que trois soumissions ont été demandées pour le balayage printanier des rues d'Auclair;

Considérant les coûts et la qualité du service rendu l'an passé par la firme Gravier Bérubé & Fils.

Il est proposé par la conseillère Odette Dumont d'accorder le contrat à la firme Gravier Bérubé & Fils Inc. de Témiscouata-sur-le-Lac au coût de 1325.00\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

9. Demande de contribution financière pour l'entretien et la réalisation du pont de glace St-Juste-Du-Lac.

2020-51

ATTENDU QUE certains résidents d'Auclair et des environs utilisent le pont de glace;

ATTENDU QUE la municipalité d'Auclair s'est donné comme ligne de conduite d'appuyer les municipalités du JAL dans leurs demandes reliées au développement économique;

Il est proposé par la conseillère Louise Veilleux d'accepter la demande de la municipalité de Saint-Juste-du-Lac et de contribuer pour la somme de 400 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

10- Autorisation du dépôt de la demande d'aide financière Aménagement d'un centre pour les aînés. (PRIMADA)

2020-52

ATTENDU QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMADA et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et de coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

ATTENDU QUE la Municipalité assumera tous les coûts non admissibles au PRIMADA associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Gilbert d'autorisation du dépôt de la demande d'aide financière Aménagement d'un centre pour les aînés. (PRIMADA)

Adopté à l'unanimité des conseillers

11- Adoption du tableau de bord du schéma de couverture de risque incendie 2019

2020-53

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal d'Auclair ont pris connaissance du rapport annuel 2019 en sécurité incendie appelé tableau de bord de gestion, conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscouata;

Il est proposé par le conseiller Dany Lavoie que le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie d'Auclair soit adopté en tant que rapport annuel pour l'an 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Varia :

- a) Une personne a été déposer des gros déchets coin de la rue des Érables (toilette et matelas) cette personne à été vu par des citoyens. Il est demandé par le conseil d'envoyer une lettre à cette personne pour qu'elle ramasse ses déchets ou la municipalité va lui envoyer une

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

facture avec les frais relié au ramassage par les employés municipaux et le frais de RIDT pour l'usage de l'écocentre.
Aussi, il y aura un message dans le journal de mai au sujet de cette problématique.

- b) Nous avons reçu une offre pour un chapiteau permanent sur le terrain du camping.
- Bâtiment 30' x 60' sur pieux vissés.
 - Murs 10' de haut
 - Structure en bois ingénierie Paralame et LVL. Truss en bois d'oeuvre préfabriqué pente 6/12 (pas de pelletage l'hiver)
 - Support de revêtement de toiture en contreplaqué 5/8, Membrane à 100%
 - Plafond cathédrale fini en planche de pin rouge.
 - Éclairage plafonnier 2'x4' au Del. Zone d'éclairage contrôlé par gradateur pensé selon les multiples besoins.
 - Toiture en tôle, fascia aluminium et soffite en bois avec moulure de ventilation Maibec.
 - Électricité suffisante pour les diverses utilisations du bâtiment.
 - Panneau rigide sur toute la partie arrière et entre une section de poteau sur les côtés pour contreventement
 - Option de pouvoir fermer le reste du bâtiment avec des toiles sur mesure. (pas inclus dans le calcul)

On pourrait construire ce projet avec quelques bénévoles avec un budget de 35 000\$. C'est un bâtiment estimé à 75 000\$ s'il est fait par un contacteur.

Les membres du conseil trouvent ce projet intéressant, mais une rencontre du conseil d'administration de la CDE va être convoquée d'ici la mi-mai. Suite à cette rencontre et aux recommandations du gouvernement dû à la situation actuelle (COVID-19) une décision sera prise à ce sujet.

- c) Compte d'Hydro garage municipal, il est demandé de voir avec les employés de voirie pour un système de chaufferette avec ventilateur pour aider à garder la chaleur dans le garage quand il faut entrer la machinerie. Pour économiser de l'électricité.
- d) Il était prévu d'acheter des sacs d'asphalte pour réparer les trous dans les rues du village. Mais après vérification la compagnie qui fournit ce produit est en rupture de stock jusqu'à l'automne. Il est discuté de voir les montants disponibles dans le budget discrétionnaire pour la réparation des routes.
- e) Mme Boucher a déposé une plainte au Tribunal administratif du travail, suite à la résiliation de son contrat de travail comme directrice générale. Le conseil voudrait mandater par résolution le maire Bruno Bonesso et le conseiller Jean-Marie-Gilbert pour représenter la municipalité dans ce dossier.

Il est demandé à Josée Dubé de vérifier auprès du MAMH si une résolution est nécessaire.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Période de questions

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Louise Veilleux que la séance soit levée à 20h28.

« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Bruno Bonesso, maire

Josée Dubé, directrice générale
et secrétaire – trésorière adj.